

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2021**

**16. - Métropole Aix Marseille Provence - Territoire du Pays d'Aix – Commune de Vitrolles – ZAC  
de Cap Horizon - CRAC 2020**

**1/ Note d'introduction**

Par délibération en date du 11 Juin 2015, le Conseil communautaire a confié la réalisation de l'opération Vitrolles Cap Horizon à la SPLA Pays d'Aix Territoires par le biais d'un traité de concession d'aménagement.

Les 2 grands objectifs d'aménagement de cette opération de 80 ha qui se situe dans un secteur articulé entre la zone aéroportuaire et le plateau des Estroublans sont :

- L'amélioration du fonctionnement et de l'accessibilité de la gare SNCF des Aymards - ou gare Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP)
- La requalification, pour leur valorisation, des espaces économiques présents à proximité.

Cette opération regroupe 2 opérations d'aménagement :

- La ZAC Cap Horizon
- L'opération dite Couperigne, correspondant à la requalification de voirie et la création de bassins de rétention nécessaires à la ZAC cap Horizon.

Les équipements publics majeurs du projet sont :

- La gare routière sur le plateau des Estroublans
- Le parking relais
- La liaison mécanique de la cuesta permettant de relier la gare routière à la gare VAMP

Le traité de concession a été notifiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires le 10 Septembre 2015 pour une durée de 10 ans, avec pour objet la constitution du dossier de réalisation, la mise en œuvre des équipements publics et la commercialisation des lots.

En ce qui concerne la maîtrise foncière, une convention d'intervention foncière sur le site des Aymards – Couperigne – Estroublans avec la CPA et la Ville de Vitrolles (2013) et un protocole EPF PACA/CPA/SPLA Pays d'Aix Territoires (2015), désignent l'EPF PACA comme compétent pour procéder aux acquisitions foncières par voie amiable, par préemption ou par expropriation (déclaration d'utilité publique) en vue de maîtriser la totalité de l'assiette foncière de l'opération. Le traité de concession a fait l'objet de 3 avenants :

- L'avenant n°1 notifié le 17 Décembre 2015 portant sur le montant de l'acquisition de la première tranche de foncier auprès de l'EPF et le versement de la participation de la CPA.

- L'avenant n°2 notifié le 28 Décembre 2015 portant sur la participation du concédant au financement de l'opération et sur les bilans prévisionnels de la ZAC et de l'opération dite Couperigne.
- L'avenant n°3, reçu au Contrôle de légalité le 1er Août 2017, portant sur une évolution de la rémunération du concessionnaire, n'a pas été signé jusqu'à ce jour.

Le Dossier de Réalisation de la ZAC a été approuvé par Conseil communautaire du 17 Décembre 2015.

## 2/ Note de conjoncture

### 2.1 Foncier

#### **Parcelle CI 80 - Les Estroublans. Occupation « Les Bus de l'Etang de Berre »**

La libération de cette parcelle est fondamentale pour démarrer les travaux d'aménagement du secteur des Estroublans.

Cette parcelle, propriété de l'aménageur, est occupée par les Bus de l'Etang de Berre qui la libèrent en juillet 2021 quand le nouveau dépôt de bus que réalise la Métropole sur le site de l'Anjoly leur sera livré.

#### **Actualisation des coûts d'acquisition :**

L'EPF ayant fait des prix d'acquisition qui dépassent sensiblement les prix pris en compte dans le bilan, dépassements apparemment dus à l'augmentation des coûts de réemploi d'indemnisation. Un point précis sera demandé en 2021 à l'EPF en vue d'une actualisation à la hausse des coûts d'acquisition.

### 2.2 Travaux

#### **Travaux 2019-2020**

- Travaux de requalification du secteur Couperigne : Les travaux de requalification des voiries et de création des bassins de rétention se sont achevés en 2019. A l'issue des travaux, les opérations de remises des ouvrages à la Métropole et de régularisation foncière (Emprises des nouveaux bassins de rétention, emprise de l'élargissement de la Draille des Tribales) ont été engagées avec la Métropole et la ville de Vitrolles pour se finaliser en début 2021.

#### **Travaux en 2020**

Démolition des bâtiments et Dépollution du site Colas des parcelles CI 81 (ex parcelle COLAS) et CI 60 (ex parcelle Ville de Vitrolles). Propriété SPLA Pays d'Aix Territoires

Après acquisition des terrains par la SPLA en juillet 2019 (CI 81) et décembre 2019 (CI 60), les travaux de Déconstruction/Dépollution ont été engagés par l'entreprise MORIN TP accompagnée de l'équipe de maîtrise d'œuvre EKOS Ingénierie/SPOT Développement.

Les travaux de démolition et la dépollution partielle du site se sont achevés le 16 octobre 2020.

Des matériaux pollués, non repérés avant démolition des ouvrages, ayant été découverts en fin de chantier, un nouveau plan de gestion a été engagé avec EKOS pour identifier les nouvelles contraintes techniques et administratives associées.

Le rapport rendu fin novembre 2020 va être suivi en 2021 d'une nouvelle phase de travaux de dépollution du site afin d'y réaliser les aménagements prévus.

## Travaux en 2021

Diagnostic dépollution du terrain des « Bus de l'Etang de Berre »

Travaux de dépollution du terrain COLAS

Travaux de démolition des bâtiments et dépollution du terrain des « Bus de l'Etang de Berre »

## 2.3 Etudes de Maîtrise d'Œuvre

Equipe CITADIA /OPSIA

Le bureau d'études technique VRD OPSIA a été agréé le 24 février 2020, en remplacement d'Egis, afin d'assurer les missions techniques d'études PRO et de travaux, jusqu'à la phase de réception AOR.

L'année 2020 a vu la mise en œuvre et la réalisation du nouvel **AVP Estroublans Cuesta** qui, après diffusions et échanges avec les services de la Métropole et de la ville de Vitrolles, a été définitivement approuvé en Comité de pilotage du 11 décembre 2020.

Les études de **Projet** de la première phase de travaux ont été engagées en février 2021 pour un démarrage de chantier envisagé début 2022, après libération, démolition et dépollution des emprises des parcelles Colas et Réseau Bus de l'Etang.

Les équipements publics spécifiques que sont le **P+R/PK Entreprises** et la **liaison mécanique** en franchissement de la Cuesta verront le lancement de leurs études en 2021 (hors mission de maîtrise d'œuvre urbaine).

Le choix retenu pour la liaison mécanique initialement prévu initialement en escalator mécanique n'est pas encore arrêté. Une étude d'analyse comparative des scénarii techniques de la liaison mécanique a été décidée au comité de pilotage de décembre 2020 et commencera au premier trimestre 2021. Les scénarii retenus à l'étude sont : l'escalator, le funiculaire et l'ascenseur avec tunnel.

Un comité technique est prévu en avril 2021 pour présenter les résultats de cette analyse comparative.

## Groupe de Travail « Mobilité » Métropole/Région

Métropole Transports a mis en œuvre en 2019 et 2020 :

- Une étude juridico-financière d'un transport par câble reliant la gare VAMP, Airbus Helicopters et l'aéroport Marseille Provence (hors Cuesta et hors Plateau des Estroublans) Sans objet
- Une étude d'accessibilité au secteur aéroportuaire élargi, pour tous les modes de déplacement. Des éléments d'étude ont été communiqués en 2020, comprenant notamment la création de nouvelles lignes BHNS entre la gare Pierre Plantée et le PEM Cap Horizon, entraînant une augmentation des flux de la nouvelle gare routière.

## 2.4 Commercialisation

### **Point particulier : constructibilité du plateau des Estroublans**

La constructibilité des lots situés sur le plateau des Estroublans en ZAC, est conditionnée par un plafond de hauteur maximale des constructions issu de servitudes aéronautiques associées à l'activité de l'aéroport Marseille Provence.

Or, le plan de dégagement aéronautique concernant l'aéroport, en référence au document applicable en vigueur, présente aujourd'hui deux difficultés majeures :

1/ Le support est un document papier datant de 1968, complété en 1971, et la DGAC ne peut avancer aucune date concernant l'édition du nouveau Plan des Servitudes Aériennes.

2/ La superposition des courbes aéronautiques avec les cotes topographiques NGF sur le plateau des Estroublans révèle que la hauteur maximale des constructions autorisée par le PLU (Ulch2 : maxi 15 m) ne pourrait pas être atteinte pour plusieurs lots, ce qui pourrait compromettre la faisabilité des projets de construction.

Plusieurs réunions de travail avec le service référent de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) se sont tenues en 2019 et en 2020 afin de parvenir à la mise en œuvre des simulations altimétriques sur une base informatique et topographique reconnue par tous les intervenants. Objectif : définition d'une faisabilité en amont des futurs dépôts de demandes de permis de construire.

Les dernières données de définition des cotes de plafond ont été communiquées par la DGAC à l'aménageur le 10 décembre 2020.

### **Secteur Couperigne (suite à Appels à projets menés par l'EPF PACA)**

#### ▪ **Lot A - Promoteur REDMAN**

Concernant le premier lot, REDMAN a obtenu deux permis de construire (L'un pour un programme hôtelier et l'autre pour un programme de bureaux). Ces deux permis ont fait l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif fin 2017 et début 2018. La procédure s'est poursuivie sur 2019 et en 2020. L'EPF reprend l'analyse juridique du dossier afin de faire des propositions de sortie de cette situation suivant les objectifs donnés en Comité de pilotage de 2020.

#### ▪ **Lot B - Promoteur GICRAM, livré**

#### ▪ **Lot C - Promoteur NEXITY NEXIMMO, livré**

#### ▪ **Lot 1**

Surface de plancher = 4 010 m<sup>2</sup>. Prix de vente de la charge foncière = 220 € HT/m<sup>2</sup>

L'opération, menée par le Promoteur AKERA HUB'SIDE + Occupant principal ASSYSTEM France devenu EXPLEO (sous-traitant d'AIRBUS) a été livrée le 24 Juillet 2019 et inaugurée le 14 janvier 2020.

## 2.5 Constructeurs autonomes en ZAC

### Constructeur autonome LIDL

LIDL délocalise et agrandit sa surface commerciale sur un terrain déjà acquis en entrée de zone d'activité des Estroublans (Parcelle CI 103).

Surface de plancher = 2 781 m<sup>2</sup>

Une convention de participation est associée au projet (signature tripartite Métropole/Ville/Aménageur).

Pour le commerce, ratio de 150 € HT/m<sup>2</sup> soit 417 150 € HT de participation financière.

La demande de permis de construire a été déposée le 14 octobre 2019.

Un avis défavorable de la CDAC est intervenu le 18 juin 2020.

Un nouveau dépôt de permis est envisagé en 2021 par le promoteur, sur la base d'un dossier à l'argumentaire renforcé (concernant l'amélioration de la desserte viaire en particulier).

### Constructeur autonome EFFIA PARK

EFFIA PARK a déposé le 25 septembre 2019 une déclaration préalable pour un projet de création de bureau.

Il s'agit d'une construction de 15 m<sup>2</sup> de surface de plancher à créer au sein du parking de la gare VAMP (parcelle CK 162).

La participation financière associée s'élève au montant de 1 500 € HT.

Ce montant a été perçu par l'aménageur en avril 2020.

Elles seront exploitées par l'urbaniste CITADIA début 2021.

## 2.6 Comités techniques et Comités de pilotage

Au cours de l'année 2020, se sont tenus :

- Deux comités techniques : 1<sup>er</sup> juillet et 28 septembre 2020.
- Un comité de pilotage : 11 Décembre 2020.

## 3/ Bilan prévisionnel actualisé

### 3.1 Les dépenses

Le montant global des dépenses s'établit à 77 644 000€, soit une augmentation de 144 086 € par rapport au bilan initial, liée à l'augmentation des charges financières expliquée dans le détail ci-dessous.

Les autres postes de dépenses sont inchangés.

Dans le détail :

- Le poste Acquisitions est inchangé à 31 064 933 € HT.
- Le poste Travaux est inchangé à 39 256 752 € HT.
- Le total des postes Etudes, Honoraires et Frais divers est inchangé à 4 715 462 € HT.

Il est à noter un transfert de certaines dépenses prévues en frais divers vers les honoraires.

- Le poste charges financières évolue de 39 429 € à 183 515 €, soit une augmentation de 144 088 €.  
Cette augmentation est liée aux charges financières d'un emprunt de 4 000 000 €, programmé en 2023 et qui sera remboursé en fin d'opération.
- Le poste rémunération du concessionnaire est inchangé à 2 423 338 € HT.

### 3.2 Les recettes

Le montant global des recettes s'établit à 77 644 000 € HT, soit une augmentation de +144 088€ par rapport au bilan initial ; cette augmentation correspond aux produits financiers générés par le placement de la trésorerie positive de l'opération.

Dans le détail :

- Le poste participation s'établit à 38 931 604 €, montant qui correspond à l'addition dans l'ancien bilan des postes « participations » et « régularisation TVA/participation ». Il se décompose en :
  - Participations de la Métropole 38 404 412 € qui est le montant figurant au traité de concession réparti lui-même en :
    - Participation Métropole Mobilité : 18 023 405 €
    - Participation Métropole Aménagement : 20 381 007 €
  - Participations de la Ville de Vitrolles (apport en nature) : 108 541 €
  - Participations des constructeurs n'ayant pas acquis leur terrain de l'aménageur : 418 650 €
- Le poste subvention qui est inchangé à : 854 370 €
- Les postes autres produits et produits financiers s'établissent à 298 825 € en augmentation de 144 088 € par rapport au dernier bilan, lié aux produits financiers comptabilisés en 2020 et sur les années à venir du placement de la trésorerie positive.

### 3.3 Résultat d'exploitation

Le bilan est à l'équilibre.

Les nouvelles dépenses de charges financières sont équilibrées par les recettes des produits financiers à venir.

### 9/ Plan de trésorerie (voir pièce jointe en annexe)

Au 31 décembre 2020, la trésorerie de l'opération est de 11 564 928 €.

La trésorerie de l'opération évoluera fortement à la baisse en 2022 et 2023 avec la réalisation des travaux du pôle d'échanges multimodal.

En 2023, il y a nécessité d'avoir recours à l'emprunt pour financer les dépenses (acquisition foncière et début travaux).

Il est donc prévu de contracter en 2023 un emprunt sur 3 ans de 4 000 000 € remboursable en fin d'opération.

## 10/ Planning d'opération actualisé

### • Pour 2021 :

- ✓ Etudes et honoraires :
  - Etudes de Maîtrise d'œuvre PRO et DCE Estroublans/ Cuesta, et missions connexes associées aux études de conception de l'aménagement et des équipements publics.
  - Etudes de diagnostic de dépollution et de démolition des bâtiments des « Bus de l'Etang de Berre » ainsi que le plan de gestion qui est y associé.
  - Géotechnique et études circulatoires complémentaires
  - Mise en œuvre des mesures environnementales
- ✓ Acquisitions foncières prévisionnelles :
  - Hors ZAC : les 2 dernières parcelles complétant l'assise de l'esplanade à proximité de la RD20.
  - En ZAC : des acquisitions concernent les parcelles d'emprise du lot 8, des parcelles de la voie d'accès de la cuesta et des parcelles liées aux lots 6 et 7. Les acquisitions prévisionnelles sont estimées à 1,9 M€ HT pour 2021. Ce montant est prévisionnel et serait amené à évoluer suite aux nouvelles estimations foncières d'acquisitions menées par l'EPF PACA, en charge du foncier de l'opération.
- ✓ Travaux prévisionnels :
  - Les travaux de démolition et de dépollution du site des Estroublans, composé des anciennes parcelles COLAS et des « Bus de l'Etang de Berre »
  - Lancement des appels d'offres travaux de la phase 1
- ✓ Lancement de la commercialisation des lots en périphérie du pôle d'échanges multimodal.

### • Pour 2022 :

- ✓ Acquisitions foncières : notamment les parcelles des lots 19 et les biens privés situés secteur Sud Gare VAMP (Maîtrise en cours par l'EPF).
- ✓ En 2022, débutera la phase 1 des travaux du secteur Estroublans et cuesta : Gare routière du PEM, esplanade publique, escalier de la Cuesta et parvis gare SNCF
- ✓ La phase 2 ne pourra se faire qu'après libération des emprises du site (parcelle CI 32) occupées par la société MBR (M. MUCINESI Ferrailleur).
- ✓ Cessions foncières d'un équivalent de 5000 m<sup>2</sup> de SDP en périphérie du pôle d'échanges multimodal (Plateau des Estroublans).

- **Pour les années suivantes :**

- ✓ Echelonnement prévisionnel en termes d'acquisitions foncières et de travaux, suivant l'aboutissement de négociations amiables engagées par l'EPF et suivant une prise de possession des biens (Expropriation) qui pourrait intervenir à partir de 2021.
- ✓ Compte tenu de la complexité de l'opération et surtout des incertitudes liées au foncier puisqu'il s'agit d'une opération en site construit et occupé, les dépenses et recettes au-delà de l'année 2021 sont théoriques et seront réajustées année par année.

### **6/ Mise en œuvre de la démarche environnementale**

L'opération Cap Horizon bénéficie d'un arrêté préfectoral daté du 2 Novembre 2015 portant dérogation à l'interdiction de destruction, de déplacement et de perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces végétales et animales protégées ainsi qu'à la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces animales protégées.

A ce titre, afin de mettre en œuvre les mesures compensatoires, le bureau d'études ECOTONIA missionné par l'aménageur, intervient depuis Juillet 2016.

Sa mission a permis, entre autres :

- L'intégration des recommandations nécessaires au sein des dossiers de consultation des entreprises relatifs aux travaux engagés par l'aménageur (requalification des voiries et création des bassins de rétention de Couperigne, démolition du bâtiment industriel présent sur le lot 1 en ZAC, travaux d'allongement des quais de gare SNCF VAMP).
- La transmission aux constructeurs d'ores et déjà identifiés, en ZAC et hors ZAC, des cahiers des charges de prescriptions environnementales et l'engagement des missions de suivi lors des études et travaux.

Une visite sur site des représentants de la DREAL et de la Police de l'Environnement s'est tenue le 13 Novembre 2018.

En 2020 : attribution d'un nouveau marché à bons de commande pour la période 2020-2024 à ECOTONIA. La mission d'accompagnement environnemental se poursuit.

### **7/ Tableau des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice écoulé**

#### **Cession de terrains privés EPF > Aménageur**

Pas d'acquisition foncière par la SPLA en 2020.

De nouvelles cessions EPF > aménageur sont à l'étude pour 2021.

#### **Cession de terrains publics Ville de Vitrolles > Aménageur**

Le 6 Décembre 2019 est intervenue la cession à l'aménageur de 4 parcelles propriétés de la Ville de Vitrolles : CI 33/CI 60/CI 56/CK 254 pour une superficie totale de 23 353 m<sup>2</sup>.

Cette cession, à l'Euro symbolique, constitue l'apport de la commune à l'opération. Cette valorisation par France Domaine évaluée à 108 541 € (hors taxes et hors frais de notaire) est intégrée aux acquisitions de l'année 2020.

#### **8/ Bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances de trésorerie**

Par délibération du 15 décembre 2016, une convention d'avance de 3 600 000 € HT a été consentie à l'aménageur.

Elle sera remboursée en 2025.

#### **9/ Subventions perçues et subventions demandées**

La S.P.L.A. Pays d'Aix Territoires a sollicité une subvention FEDER au titre de l'Appel à propositions 2016 relatif à la requalification des voies de Couperigne (Programme opérationnel Régional FEDER 2014-2020).

Un dossier a été mis en œuvre et déposé le 21 avril 2016.

La notification de l'accord pour un montant de 854 370 € sur une période de 3 ans (2018/2019/2020) est intervenue le 20 novembre 2017.

Un premier versement de subvention est intervenu le 30 Novembre 2018 pour un montant de 405 315 €.

Un avenant n°1 a été signé le 22 octobre 2019 avec pour objet la modification du récapitulatif des ressources prévisionnelles.

Un second versement doit intervenir en 2021 pour un montant de 449 055 €.

#### **10/ Rapport sur l'exercice des prérogatives publiques**

Sans objet, ces prérogatives ne sont pas déléguées à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

## Annexe Tableau Recettes/Dépenses et Financement

CR LC15 Zac Cap Horizon

CRAC 15/03/2021

Ligne	Intitulé	TVA	Bilan	Réalisé	Fin 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Au delà	Bilan	
			Approuvé	Total	Année		Nouveau	Ecart						
	RESULTAT D'EXPLOITATION		-2	8 109 372	5 857 020	2 252 351	-1 162 818	-6 566 868	-7 699 432	647 564	6 672 183		1	3
	DEPENSES		77 499 914	19 829 153	18 387 305	1 441 847	3 664 070	10 654 383	14 272 092	9 616 320	19 607 982		77 644 000	144 086
1	ETUDES		554 791	244 819	201 502	43 317	91 928	73 400	99 537	41 691	3 416		554 791	0
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES		31 064 933	13 847 697	13 659 282	188 415	1 864 636	3 769 750	2 018 500	2 247 250	7 317 100		31 064 933	0
3	TRAVAUX		39 256 752	3 981 355	3 147 478	833 877	855 384	5 645 239	10 906 223	6 329 592	11 538 959		39 256 752	
4	HONORAIRES		3 230 567	559 657	400 214	159 443	534 629	647 500	703 253	498 293	292 167		3 235 499	4 932
5	FRAIS DIVERS		930 104	48 620	34 318	14 302	97 000	224 000	193 000	190 000	172 552		925 172	-4 932
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS													
7	CHARGES FINANCIERES		39 429	3 429	3 429				60 086	60 000	60 000		183 515	144 086
8	REMUNERATIONS		2 423 338	1 143 576	941 082	202 494	220 493	294 494	291 493	249 494	223 788		2 423 338	0
9	Reprise TVA													
	RECETTES		77 499 912	27 938 524	24 244 326	3 694 199	2 501 252	4 087 515	6 572 660	10 263 884	26 280 165		77 644 000	144 088
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES		37 559 202	882 200	882 200			1 076 000	3 446 000	7 175 173	24 979 829		37 559 202	
2	PARTICIPATIONS		38 071 603	25 584 382	22 574 341	3 010 041	2 860 000	2 991 515	3 116 660	3 078 711	1 300 336		38 931 604	860 001
	Total participation Mobilité		18 023 405	5 953 333	3 053 333	2 900 000	2 000 000	2 949 800	2 949 800	2 870 136	1 300 336		18 023 405	0
	Total participation Aménagement		19 521 007	19 521 007	19 521 007		860 000						20 381 007	860 000
205	Participations constructeurs		418 650	1 500		1 500		41 715	166 860	208 575			418 650	
230	Participations apport en nature		108 541	108 541		108 541							108 541	
3	SUBVENTIONS		854 370	405 315	405 315		449 055						854 370	0
4	AUTRES PRODUITS		39 060	36 864	26 793	10 071	2 196						39 060	0
5	PRODUITS FINANCIERS		115 677	169 764	115 677	54 087	50 001	20 000	10 000	10 000			259 765	144 088
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS													
9	REGULARISATION TVA/PARTICIPATION		860 000	860 000	240 000	620 000	-860 000						0	-860 000
	FINANCEMENT			3 600 000	3 600 000				4 000 000		-7 600 000		0	0
	AMORTISSEMENTS		7 079 440	3 479 440	3 479 440						7 600 000		11 079 440	4 000 000
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)		3 479 440	3 479 440	3 479 440						4 000 000		7 479 440	4 000 000
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)		3 600 000								3 600 000		3 600 000	
3	TRESORERIE (SORTIES)													
	MOBILISATIONS		7 079 440	7 079 440	7 079 440				4 000 000				11 079 440	4 000 000
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)		3 479 440	3 479 440	3 479 440				4 000 000				7 479 440	4 000 000
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)		3 600 000	3 600 000	3 600 000								3 600 000	
3	TRESORERIE (ENTREES)													
	TRESORERIE				7 490 323	11 564 928	10 546 554	3 979 686	280 254	927 818	1	1	1	
	TRESORERIE PERIODE		-4 525 754	11 564 928	7 490 323	4 074 605	-1 018 374	-6 566 868	-3 699 432	647 564	-927 817		1	
	TRESORERIE CUMUL				7 490 323	11 564 928	10 546 554	3 979 686	280 254	927 818	1	1	1	

Ligne	Intitulé	TVA	Bilan		Fin 2019									Bilan	
			Approuvé	Réalisé	Fin 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Au delà	Nouveau	Ecart	
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		-2	8 109 372	5 857 020	2 252 351	-1 162 818	-6 566 868	-7 699 432	647 564	6 672 183				
	<b>DEPENSES</b>		77 499 914	19 829 153	18 387 205	144 184 7	3 664 070	10 654 383	14 272 092	9 616 320	19 607 982		77 644 000	144 086	
1	ETUDES		554 791	244 819	201502	43 317	91928	73 400	99 537	41691	3 416		554 791	0	
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES		31064 933	13 847 697	13 659 282	188 415	1864 636	3 769 750	2 018 500	2 247 250	7 317 100		31064 933	0	
3	TRAVAUX		39 256 752	3 981 355	3 147 478	833 877	855 384	5 645 239	10 906 223	6 329 592	11 538 959		39 256 752	0	
4	HONORAIRES		3 230 567	559 657	400 214	159 443	534 629	647 500	703 253	498 293	292 167		3 235 499	4 932	
5	FRAIS DIVERS		930 104	48 620	34 318	14 302	97 000	224 000	193 000	190 000	172 552		925 172	-4 932	
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS														
7	CHARGES FINANCIERES		39 429	3 429	3 429				60 086	60 000	60 000		183 515	144 086	
8	REMUNERATIONS		2 423 338	1 143 576	941082	202 494	220 493	294 494	291493	249 494	223 788		2 423 338	0	
9	Reprise TVA														
	<b>RECETTES</b>		77 499 912	27 938 524	24 244 326	3 694 199	2 501 252	4 087 515	6 572 680	10 263 884	26 280 165		77 644 000	144 088	
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES		37 559 202	882 200	882 200			1076 000	3 446 000	7 175 173	24 979 829		37 559 202	0	
2	PARTICIPATIONS		38 071 603	25 584 382	22 574 341	3 010 041	2 860 000	2 991 515	3 116 660	3 078 711	1300 336		38 931 604	860 001	
	Total participation Mobilité		18 023 405	5 953 333	3 053 333	2 900 000	2 000 000	2 949 800	2 949 800	2 870 136	1300 336		18 023 405	0	
	Total participation Aménagement		19 521 007	19 521 007	19 521 007		860 000						20 381 007	860 000	
205	Participations constructeurs		418 650	1500		1500		41715	166 860	208 575			418 650	0	
230	Participations apport en nature		108 541	108 541		108 541							108 541	0	
3	SUBVENTIONS		854 370	405 315	405 315		449 055						854 370	0	
4	AUTRES PRODUITS		39 060	36 864	26 793	10 071	2 196						39 060	0	
5	PRODUITS FINANCIERS		115 677	169 764	115 677	54 087	50 001	20 000	10 000	10 000			259 765	144 088	
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS														
9	REGULARISATION TVA/PARTICIPATION		860 000	860 000	240 000	620 000	-860 000						0	-860 000	
	<b>FINANCEMENT</b>			3 600 000	3 600 000			4 000 000		-7 600 000			0	0	
	<b>AMORTISSEMENTS</b>		7 079 440	3 479 440	3 479 440						7 600 000		11 079 440	4 000 000	
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)		3 479 440	3 479 440	3 479 440						4 000 000		7 479 440	4 000 000	
	AVANCES (REMBOURSEMENT)		3 600 000								3 600 000		3 600 000	0	
	TRESORERIE (SORTIES)														
	<b>MOBILISATIONS</b>		7 079 440	7 079 440	7 079 440				4 000 000				11 079 440	4 000 000	
	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)		3 479 440	3 479 440	3 479 440				4 000 000				7 479 440	4 000 000	
	AVANCES (ENCAISSEMENTS)		3 600 000	3 600 000	3 600 000								3 600 000	0	
	TRESORERIE (ENTREES)														
	<b>TRESORERIE</b>				7 490 323	11 564 928	10 546 554	3 979 686	280 254	927 818					
	TRESORERIE PERIODE		-4 525 754	11 564 928	7 490 323	4 074 605	-10 18 374	-6 566 868	-3 699 432	647 564	-927 817	1	1	1	
	TRESORERIE CUMUL				7 490 323	11 564 928	10 546 554	3 979 686	280 254	927 818		1	1	1	

Reçu au Contrôle de légalité le 18 octobre 2021

**Le Conseil d'Administration adopte le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité.**

Extrait certifié conforme  
au procès-verbal du Conseil  
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Colombero', with a stylized flourish at the end.

Le Directeur  
Thierry COLOMBERO